



Compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2018

Présents : JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis - ANTRESSANGLE Magalie - CARQUEVILLE Catherine- GAMONET VIDAL Nicole- FREL Lucien- MAGNIN Rachel-CERDAN Yann-GUILLET Nelly-

Secrétaire de séance : Philippe TIMSONET

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey CHARRASSON

Ordre du jour

En préambule : Présentation structure centre Social la Paz

1. Conventions commune/association Vespa : mise à disposition terrains Moulins de la Mûre et Moulin à eau
2. Commission environnement : demande de locations de terrains
3. Travaux Salle des Fêtes : Avenants à valider - points sur avancement travaux
4. Logements communaux :
 - o Avis sur accueil de réfugiés suite sollicitation préfectorale
 - o Subvention Travaux Rénovation SDED
5. Baraquement les Cévennes : délibération adhésion EPORA – Subdélégation droit de préemption terrain cévennes
6. Motion Soutien Parc du Vercors sur EOLIEN
7. DECI : délibération contrôle des hydrants et arrêté DECI
8. Projets pour le village : suites à donner à la réunion publique « 328 habitants ... 328 boîtes à idées pour le village »
9. Commission personnel : recrutement saisonnier / tableau annuel des effectifs
10. Compte rendu réunions
11. Questions Diverses

Le centre social de la PAZ est venu présenter son action aux élus à travers un film de 30 minutes. Le Centre Social s'intéresse à la vie quotidienne des habitants, à leurs préoccupations, à ce qu'il faudrait changer ou améliorer, et travaille à partir des besoins exprimés ou recensés : garde, loisirs, culture, scolarité, prévention, solidarité, aide individuelle, dynamique collective, action sociale, insertion professionnelle (...). Il s'adresse aux enfants, aux adultes, aux familles, aux personnes âgées et propose :

Un accueil ouvert à toutes les générations, les origines, les cultures,
Une offre de services d'utilité sociale,
Une action éducative et culturelle,
De l'aide et des accompagnements individuels et collectifs,
Une action sociale, une aide à l'insertion professionnelle,
Des passerelles entre le social et l'économique.

1. **Conventions commune/association Vespa : mise à disposition terrains Moulins de la Mûre et Moulin à eau**



Thomas Ottenheimer soumet au conseil Municipal l'approbation de 2 conventions pour régir l'occupation et l'utilisation des sites des Moulins de la Mure et des Prés du Moulin par l'association Vespa. Il rappelle que ces conventions ont fait l'objet d'un travail commun entre la commune et l'association VESPA.

Concernant la sécurisation, un arrêté sera pris la municipalité et affiché aux abords des deux sites. Le site sera sécurisé par l'association Vespa, le matériel (piquets, cordages, panneaux.) étant fournis par la commune. *Soumis au vote, ces conventions sont approuvées à l'unanimité des présents. (11/11)*

2. Commission Environnement :

Denis Pellissier, en charge de la commission, présente les deux demandes étudiées lors de la dernière réunion de la commission :

1^{ère} demande émanant de Corentin Jallifier, qui souhaite reprendre les baux de Mr et Mme HOFFLER, suite à leurs cessations d'activités agricoles, il demande le transfert le bail à son nom → la commission a donné un accord de principe avec les restrictions d'usage

2^{ème} demande émanant de François Lejeune, qui souhaite louer de nouvelles parcelles : ZA 82- 100 – 103 et 105 situées à la Mure et à Proncel et une autre parcelle ZN 55 (au-dessus de la plateforme ONF) → la commission donne un accord de principe pour les parcelles 82 et 55, avec les restrictions d'usage. Pour les autres parcelles, elles semblent être exploitées ; une étude approfondie de l'usage de ces parcelles doit être faite préalablement à toute décision.

Thomas Ottenheimer propose de suivre les recommandations de la Commission Environnement (accord pour les demandes de Corentin Jallifier et accord limité aux parcelles ZA82 et ZN55 pour François Lejeune). Il propose de mettre en suspend les parcelles qui posent question (100-103-105). *Soumise au vote, cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité.*

3. Travaux Salle des Fêtes :

Thomas Ottenheimer informe que les travaux de salle des fêtes touchent à leur fin et précise que le budget initial de 172 000 Euros est légèrement dépassé de 3 000 Euros mais que le taux de financement de 80% est maintenu. Il présente 4 nouveaux avenants à valider :

Lot 1 MACONNERIE :

→ Avenant 2 pour un montant de + 1150.00€ HT

→ Avenant 3 pour un montant de +200.00€ HT

Lot 2 MENUISERIES :

→ Avenant 2 : - 400.00€ HT

Lot 3 : CLOISONS /PEINTURES :

→ Avenant 2 : + 456.00 € HT

Lot 5 : PLOMBERIE :

→ Avenant 1 : 0€ HT (+ 1232.76€ et – 1232.76€)

Lot 6 : ELECTRICITE

→ Avenant 2 : + 406.00 € HT

→ Avenant 3 : +425.00€ HT

→ Avenant 4 : - 415.50 € HT

Soumis au vote, ces avenants sont approuvés à l'unanimité



Il est proposé de solliciter des devis auprès d'entreprises pour réaliser les travaux de peinture de la grande salle ainsi que pour la pose de rideaux occultant et ceci afin de terminer les travaux de rafraîchissement intérieurs. Dès que des devis seront réceptionnés, ils seront présentés au conseil Municipal et selon les montants, une demande de financement sera déposée auprès du Conseil Départemental de la Drôme. *Soumis au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.*

Il est également proposé de valider le déplacement des containers, la CCRV a donné son accord. *Soumis au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.*

4. Logements communaux :

a. Avis sur l'accueil de réfugiés suite sollicitation préfectorale

Lors du précédent Conseil Municipal, les élus avaient donné leur accord pour étudier avec les services de l'Etat les conditions d'accueil de réfugiés dans les deux logements communaux disponibles. Thomas Ottenheimer apporte les compléments d'information nécessaires pour une prise de décision éclairée :

Tout d'abord, il est précisé que le statut de « réfugié » diffère de celui de « migrants » et de celui de « demandeur d'asile ». Les réfugiés sont reconnus comme « risquant leur vie dans leur pays d'origine » et bénéficient d'un titre de séjour de 10 ans sur notre territoire et, à ce titre, disposent des mêmes droits que n'importe quelle personne vivant légalement sur notre territoire.

L'accueil de réfugiés se fait en lien étroit avec les services de l'Etat et doit être obligatoirement accompagné par une association. Dans notre cas, les services de l'Etat nous ont mis en relation avec le « Diaconat Protestant » lequel a confirmé son accord pour nous accompagner à la condition qu'il y ait au moins deux logements mis à disposition sur le territoire du Vercors Drômois. La commune de Saint Agnan doit délibérer pour savoir si elle met également un logement à disposition. Le contrat de location sera signé, pour un an, avec le Diaconat Protestant qui sert de « caution » et qui mettra ensuite tout en œuvre pour faciliter l'intégration de la ou des familles accueillies.

En synthèse, il n'y a pas de risque particulier à accueillir une famille de réfugiés. La réussite de ce projet tiendra dans la capacité d'intégration de la famille accueillie qui sera d'autant plus facilitée si elle peut bénéficier pour cela de l'accompagnement du plus grand nombre (en complément des services du Diaconat Protestant qui viendra une fois par semaine visiter la famille).

Après un tour de table, *les élus approuvent à l'unanimité l'accueil de réfugiés* et donc la mise à disposition d'un appartement au moins. Dans l'hypothèse où la commune de Saint Agnan ne s'engagerait pas dans cette démarche, les élus approuvent à l'unanimité l'accueil de deux familles et donc la mise à disposition de deux appartements. Dans l'hypothèse où la commune de Saint Agnan mettrait à disposition un appartement, 4 élus restent favorables à l'accueil de deux familles (Rachel Magnin, Lucien Frel, Catherine Carqueville et Thomas Ottenheimer), les autres préférant se limiter à l'accueil d'une famille.

Ajout Post conseil : la commune de Saint Agnan ayant délibéré favorablement pour l'accueil d'une famille, c'est donc un appartement communal qui sera mis à disposition d'une famille. (Appartement Jourdan- Duplex)

b. Attribution logement Ecole :

Comme la commune de St Agnan a mis à disposition un logement, il est proposé de valider le dossier de Mr Mytnik pour le logement Ecole, les deux autres candidats qui n'ont pas été retenus seront informés au plus tôt.

c. Demande locataire logement de la Poste :



Mr Maechler souhaite faire équiper le garage communal en triphasé. Avant de statuer sur cette demande, un devis est demandé auprès d'ENEDIS afin de connaître le coût de ce changement. Mr Maechler demande également l'autorisation de poser un conduit de cheminée en façade dans ce même garage, cette demande sera également étudiée afin de savoir si techniquement cela est possible et ne viendra pas causer des nuisances aux voisins.

d. Volets appartements communaux - Subvention Travaux Rénovation SDED

Une nouvelle tranche de travaux de rénovation des appartements communaux est soumise aux conseillers municipaux. Un devis complémentaire de l'entreprise LATON pour un montant de 2 000 Euros HT est proposé au vote des élus pour le remplacement de nouveaux volets ainsi qu'un devis pour le changement de menuiseries du logement cure (porte – volet roulant et porte de garage) pour un montant de 2 500 HT : *Soumis au vote, cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité des votants (Rachel Magnin, locataire de l'appartement de la cure ne prend pas part au vote)*

e. Mission expert chauffagiste :

Thomas Ottenheimer informe que Catherine Carqueville a pris contact avec un expert chauffagiste pour tenter d'élucider les dysfonctionnements sur les bâtiments Gélinothe, Mairie et Eglise. Un devis de 1 200 Euros est proposé il est validé. *Soumis au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité.*

5. Baraquement les Cévennes : délibération adhésion EPORA – Subdélégation droit de préemption terrain cévennes

Dans le cadre du projet d'acquisition des baraquements par l'Epورا, la signature d'une convention tripartite avec la Communauté de Communes et l'Epورا intégrant la réalisation d'une étude de faisabilité est une condition préalable indispensable à l'acquisition et les trois signataires doivent délibérer en ce sens. L'étude, d'un montant maximum de 20 000 Euros, doit permettre de réfléchir à une vision d'avenir pour ce tènement ; elle est financée à 80% par l'Epورا, à 10% par la Communauté de Communes et à 10% par la commune (soit 2 000 Euros maximum à la charge de la commune). *Soumise au vote, cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité.*

Au jour du Conseil, le plan de charge de l'Epورا ne permet pas d'envisager une acquisition (et la démolition) avant 2019 au plus tôt. Afin de bloquer l'acquisition et éviter une possible acquisition du tènement par un tiers, la délibération prévoit que la commune puisse signer un compromis de vente prévoyant que, le moment venu, l'Epورا se substitue à la commune (principe de subdélégation du droit de préemption). *Soumise au vote, cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité.*

Ajout post conseil : Epورا va finalement pouvoir se porter acquéreur du tènement dès cette année. Cela ne remet pas en cause le principe de la convention et de l'étude mais accélère le processus d'acquisition comme le souhaitaient les élus.

6. Motion Soutien Parc du Vercors sur EOLIEN

Le Conseil Municipal est informé de la motion du Parc naturel régional du Vercors sur l'éolien. Il s'agit simplement d'une information sans nécessité de débat ni de vote.

7. DECI : délibération contrôle des hydrants et arrêté DECI :

Cette proposition est ajournée par manque d'éléments, la feuille transmise par le SDIS 26 est incomplète.

8. Projets pour le village : suites à donner à la réunion publique « 328 habitants ... 328 boîtes à idées



pour le village »

Suite à la réunion « 328 habitants ... 328 boîtes à idées pour le village », les élus ont d'ores et déjà validé :

- L'organisation d'un conseil des jeunes collégiens et lycéens ; il se tiendra le samedi 12 Mai à 19h et il sera proposé aux enfants de poursuivre le temps d'échange autour de pizzas offert par le Conseil Municipal
- L'organisation d'un repas des habitants le 21 Juillet au soir en marge des cérémonies. Ce repas sera accompagné d'un concert. Tous les habitants seront invités, le repas sera offert par le Conseil Municipal et les élus tiendront une buvette au profit de la commune.
- Le financement d'un concert pour la fête du village le 11 Août avant le feu d'artifice sur la place du 21 Juillet et le financement de la communication de la fête du village
- La rénovation du Monument 14-18 (en prévision du centenaire de la fin de la première guerre mondiale) et du martyrologe sous condition d'obtention du taux de subvention maximum auquel la commune est éligible.
- Le principe d'étudier avec le Piroulet les modalités d'ouverture au public de la piscine

Plus largement, Thomas Ottenheimer rappelle que cette réunion s'inscrit plus largement dans le cadre du projet « d'espace vassivain », projet co-piloté par le Parc du Vercors, la communauté de communes et la commune. Ce projet a pour objectif de nous accompagner dans cette large réflexion sur « le village que nous souhaitons pour demain » : définir une vision d'avenir pour Vassieux et identifier, parmi tous les projets, la ou les action(s) prioritaire(s) pour rendre réaliste ce village de demain. Une rencontre participative organisée conjointement avec le PNRV et la CCRV et à laquelle toute la population est invitée est programmée le vendredi 15 Juin à 20h à la salle des fêtes.

9. Commission personnel : recrutement saisonnier / tableau annuel des effectifs

Dans l'attente d'avoir tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée sur les conditions de remplacement (ou non) du responsable du service technique, Thomas Ottenheimer sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le recrutement d'un saisonnier à mi temps pour 4 mois. ***Soumis au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.*** Thomas Ottenheimer et Philippe Timsonet se chargeront du processus de recrutement.

10. Compte rendu réunions

- a. Rencontre avec Mme Marie Pierre Mouton, Présidente du Conseil Départemental.

Thomas Ottenheimer informe avoir été reçu, à sa demande, par la Présidente du Conseil Départemental en présence de nos deux conseillers départementaux, Mme Helmer et Mr Morin. Deux sujets avaient été mis à l'ordre du jour : le déneigement et le projet de développement du stade de biathlon. Sur le déneigement, la réunion a permis de rappeler les difficultés (techniques et financières) de la commune et de solliciter l'appui renouvelé du Conseil Départemental. Une réunion avec le service des routes est programmée le 05 Juin pour faire un bilan de l'hiver écoulé et préparer l'hiver prochain.

Sur le projet autour du stade de biathlon, le Conseil Départemental a accepté de porter aux côtés des communes de Vassieux et Saint Agnan et de la communauté de communes une journée découverte et festive le samedi 04 Août avec la participation du VSF et de différents comités sportifs. Le Conseil Départemental s'est également engagé à assurer la maintenance et l'entretien courant du stade dans l'attente de la mise en place du projet plus vaste de développement. Enfin, le Conseil Départemental affirme son souhait d'accompagner le projet sous une forme restant à définir (Assistance à maîtrise d'œuvre ?). Une nouvelle réunion avec le Conseil Départemental,



élargie aux autres élus concernés par le projet (Bertrand Vaussenat, Christophe Morini et Pierre Louis Fillet), est programmée le 15 Mai à Vassieux.

- Projet stade de biathlon : rencontre avec les comités départementaux

Dans le cadre du projet de développement du stade de biathlon, une rencontre avec les différents comités départementaux susceptibles d'être intéressés par le projet a été organisée à Vassieux le 06 Avril en présence de la Fédération Française de Ski. Cette rencontre a permis de faire découvrir le stade et le projet de développement et de recueillir les avis des autres comités sportifs. Elle a également permis de conforter l'attractivité du site et de confirmer la possible cohabitation de différentes activités sportives sur le site. Les comités ont ensuite répondu au questionnaire qui leur avait été remis lors de la réunion afin d'avoir un retour détaillé de leurs ressentis, de leurs attentes et des conditions de leurs implications.

- Réunion stations

Dans le cadre de la création de l'EPIC, en charge de la gestion des stations, les maires des communes concernées étaient conviés à une réunion d'informations et d'échanges avec les services techniques du Conseil Départemental en présence des conseillers départementaux, Nathalie Helmer et Christian Morin. Cette réunion témoigne de la volonté du Conseil Départemental de travailler en coordination avec les élus locaux. Une nouvelle réunion est programmée mi juin.

- Rencontre Veolia-CCRV

Dans le cadre des travaux engagés sur la gestion de l'eau, la commune a organisée une rencontre entre le syndicat de Lente-Font d'Urle (présidé par Christian Morin et Jean Luc Faure) qui gère l'eau du Brudour et qui est, à ce titre, fournisseur de Veolia pour Vassieux lorsque les ressources de Vassieux ne suffisent plus à couvrir les besoins. Cette rencontre avait pour objectif de renforcer la coordination entre les deux entités.

En marge de ces échanges, cette réunion a permis de faire un point d'avancement des dossiers en cours avec Veolia.

11. Questions Diverses

VercorSoleil : Thomas Ottenheimer informe le Conseil que les travaux d'extension de l'installation photovoltaïque de la Maison Sport Nature requièrent des travaux de reprise de toiture que ne portera pas Vercorsoleil. En conséquence, il propose de suspendre pour le moment l'extension afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance, Philippe Timsonet.

